



Ce projet est financé par
l'Union européenne



TRANSACTIONS FONCIÈRES ET SUR LES RESSOURCES NATURELLES AUTOUR DU PNB : LE NÉCESSAIRE ASSAINISSEMENT DES PRATIQUES

Plaidoyer pour
l'amélioration de la légalité
dans l'exploitation des
ressources foncières et
naturelles autour du PNB



Photos de : ©FODER, 2023

Mise en forme par : Germain FOTIÉ

Image de couverture : FODER

Citer ce document :

Talla Marius , Wete Soh Laurence , Bonné Guissata G. Transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB : le nécessaire assainissement des pratiques.

Plaidoyer pour l'amélioration de la légalité dans l'exploitation des ressources foncières et naturelles autour du PNB

FODER, Yaoundé 2023.

Marius Talla, Laurence Wete Soh et Bonné Guissata Guissata (FODER)

Cet article est réalisé par FODER, dans le cadre du projet « Ecosystème du Nord Cameroun : vers une gestion intégrée du paysage » (Projet EcoNorCam), exécuté par le consortium WCS-FODER-CED avec le soutien financier de l'Union Européenne. L'article est un résumé du rapport de l'Evaluation de l'indice de perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB.

Toutes les opinions exprimées dans cette publication sont celles de FODER. Elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de ses bailleurs et partenaires techniques et financiers.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	3
Liste des acronymes	4
I Introduction	5
II Méthodologie de l'EPIC	6-7
III Etat des lieux des pratiques de corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB	8
a La note de perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB	8
b Enseignements des résultats de l'EPIC	8 - 11
IV Recommandations	12
1 Aux acteurs institutionnels	12
a A la CONAC	12
b Aux communes de la zone du PNB	13
c. Aux sectoriels	14
2 Aux acteurs non institutionnels	14
a Aux Organisations associatives	14
b Aux OSC locales	14
c Aux ONG internationales	15
3 Aux partenaires de la coopération bilatérale	16
Conclusion	17
Bibliographie	18

LISTE DES ACRONYMES

CNLCC :	Coalition Nationale de Lutte contre la Corruption
CONAC:	Commission Nationale Anticorruption du Cameroun
EcoNorCam:	Ecosystèmes du Nord Cameroun
EPIC :	Evaluation de la Perception de l'Intensité de la Corruption
FCFA:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FdR:	Feuille de Route
FODER:	Forêts et Développement Rural
GGCC:	Groupement des Guides de Chasse du Cameroun
ILCC:	Institutions de Lutte contre la corruption
MINADER :	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAT :	Ministère de l'Administration Territoriale
MINDCAF :	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDEF :	Ministère de la Défense
MINEPIA :	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFOF :	Ministère des Forêts et de la Faune
MINJUSTICE :	Ministère de la Justice
MINMIDT :	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
OSC:	Organisation de la Société Civile
PNB :	Parc National de la Bénoué
PTF:	Partenaires Techniques et Financiers
SAC:	Stratégie d'Accompagnement au Changement
SND:	Stratégie Nationale de Développement
SNLCC:	Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption
UTO :	Unité Technique Opérationnelle
WCS:	Wildlife Conservation Society
ZIC :	Zone d'Intérêt Cynégétique
ZUM :	Zones à Usages Multiples

Les enjeux autour du Parc national de la Bénoué (PNB) sont nombreux et s'illustrent par les divers usages assignés à cette zone. En effet, suite à un zonage participatif réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Aménagement du PNB en 2010 par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), quatre types de zones y ont été créées. Il s'agit notamment de Zones à Usage Multiple (ZUM), des couloirs de transhumance, des zones d'Intérêt Cynégétiques (ZIC) ainsi que de la réserve du Parc National de la Bénoué¹. Ces zones sont respectivement dédiées aux usages communs tels que le développement de l'agriculture, l'implantation des habitations, la chasse exercée dans les conditions définies par la loi, etc., le passage du bétail, la chasse sportive (pratiquée sous le contrôle des guides de chasse reconnus par l'administration) ainsi que la conservation des espèces sauvages de la faune et de la flore.

Si dans le principe ces usages de la zone du PNB sont clairement définis par les pouvoirs publics en application de la loi, dans les faits, leur mise en œuvre fait face à de nombreuses difficultés. En effet, les usages de la zone du PNB impliquent divers acteurs dont les rapports à la ressource sont souvent divergents, voire conflictuels. Cela s'illustre par l'occupation des zones de conservation aux fins d'agriculture, de pâturage ou d'orpaillage clandestin. En marge de ces faits observés dans les zones dédiées à la conservation, d'autres tout aussi illégaux comme le braconnage, la pêche illégale ou encore l'occupa-

tion des corridors dévolus à la circulation de la faune sauvage sont régulièrement documentés.

De ce fait, la réalité de la gouvernance des ressources foncières, forestières, fauniques et minières autour du PNB est aussi faite d'illégalité entendue comme étant l'ensemble des actes contraires aux lois forestière, faunique et minière et/ou aux usages légaux des zones où elles se pratiquent. La récente évaluation des risques/pratiques de corruption dans la gestion des ressources et des terres dans la région du Nord a révélé que l'illégalité décrite dans l'exploitation des ressources naturelles et foncières autour du PNB est favorisée par la corruption². L'étude sur les enjeux de gouvernance des ressources de la zone a confirmé ce constat³.

Dans l'optique de capter la réalité de la corruption dans l'exploitation des ressources naturelles de la zone du PNB, une évaluation de la perception de l'intensité de la corruption (EPIC) dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB a été exécutée.

La présente note a pour objectif de mettre en exergue les résultats de l'évaluation de la perception des acteurs sur l'importance de la corruption dans les transactions foncières autour du PNB et de proposer (sous forme de recommandations à divers acteurs) des mesures à prendre pour endiguer le phénomène et y renforcer la légalité.

1. *Le PNB et les ZIC constituent l'UTO de la Bénoué. Cette UTO chevauche les régions de l'Adamaoua et du Nord et s'étend sur les départements du Faro, de la Bénoué et du Mayo Rey. L'UTO de la Bénoué a une superficie de près de 800 000 ha. Sur ce sujet, lire Siroma, J., Impact des activités humaines sur les aires protégées de la province du Nord : Cas des corridors dans le complexe du parc national de la Bénoué, CRESA FORET-BOIS. Yaoundé, 2007.*

2. *Talla Marius, évaluation des risques de corruption dans la gestion des ressources naturelles et des terres dans la Région du Nord Cameroun, Rapport Final, Septembre 2021.*

3. *Voir Aoudou Doua Sylvain, Narké Jean Cyrille, Etude sur les enjeux de gouvernance des ressources naturelles dans et autour du Parc National de la Bénoué, Rapport Final, Novembre 2022.*

L'EPIC dans les transactions foncières s'est faite sur la base d'une collecte des données et informations secondaires et primaires à travers des enquêtes auprès d'un échantillon de 136 répondants (sur 105 initialement prévus) et une revue de la littérature. Les personnes consultées étaient issues des diverses catégories intéressées par l'exploitation des ressources foncières, forestières, fauniques et minières de la zone du PNB. Il s'est agi de constituer un échan-

tillon composé des communautés riveraines du PNB et de ses autres zones de conservation (ZIC notamment), des autorités traditionnelles (notamment les djaouros), des agents de l'Etat y compris les représentants des communes, des amodiataires des ZIC, des OSC/ONG et des partenaires techniques et financiers (PTF). La figure ci-dessous présente la taille de l'échantillon des acteurs consultés :

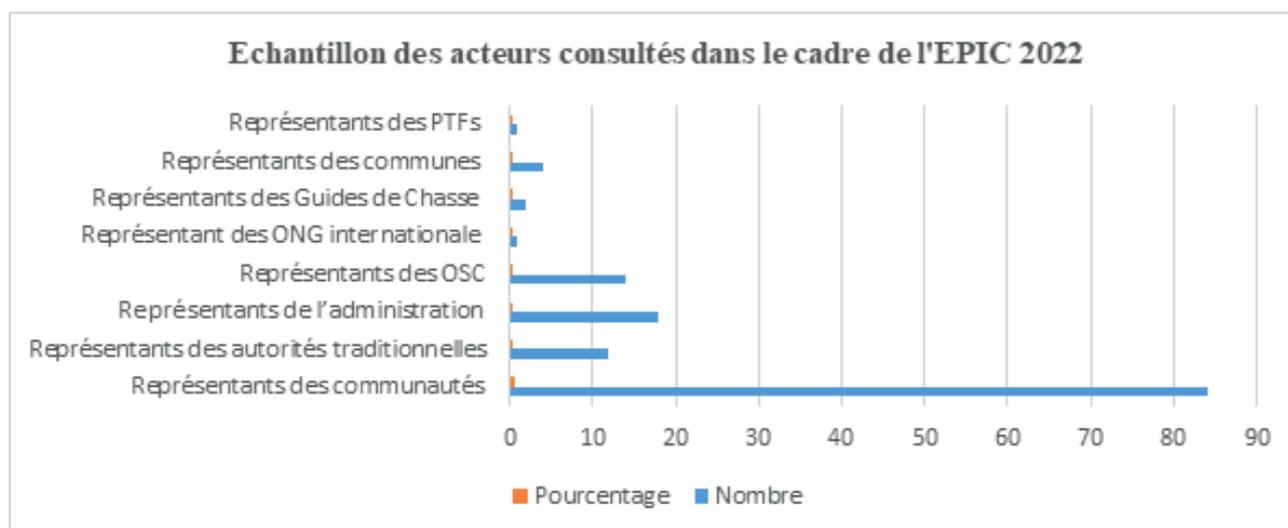


Figure 1: Echantillon des acteurs consultés dans le cadre de l'EPIC 2022

La revue documentaire a consisté à confronter ou à justifier les réponses obtenues des opinions collectées aux informations contenues dans les documents de stratégie ou des actes réglementaires du Cameroun ainsi qu'aux études et autres outils élaborés pour traiter de la problématique de la lutte contre la corruption ou de la gestion des changements. Sur ce point, la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30)⁴, la Stratégie nationale de lutte contre

la corruption (SNLCC), les lois et ordonnances, les études, la stratégie d'accompagnement au changement (SAC) du projet « Ecosystème du Nord Cameroun : vers une approche intégrée du paysage » (EcoNorCam), l'évaluation des risques de corruption dans les ressources naturelles de la région du Nord ainsi que l'étude sur la gouvernance des ressources naturelles dans la région du Nord ont été examinés.

4. MINEPAT, *Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 Pour la transformation structurelle et le développement inclusif*, Janvier 2020.



©FODER, 2023

S’agissant du calcul de la note de perception de l’intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB, elle s’est faite sur la base de la méthode validée par la CONAC en 2010 et, depuis lors, régulièrement utilisée non seulement dans le cadre des évaluations de la mise en œuvre de la SNLCC mais aussi pour la mise à jour de la perception de l’intensité de la corruption dans le secteur des forêts et de la faune⁵. Le calcul de cette note s’est fait ainsi qu’il suit :

- **Une attribution d’une note comprise entre 0 et 10** avec la logique selon laquelle plus la note est élevée (se rapproche de 10) plus la note traduit une forte perception de l’intensité de la corruption, plus la note est basse (se rapproche de 0) plus elle traduit une

faible perception de l’intensité de la corruption ;

- **Une addition des notes** obtenues des différents répondants ;
- **Une division du résultat de la somme obtenue** au terme de l’opération ci-dessus décrite par le nombre de répondants pour obtenir une moyenne de la note de perception de l’intensité de la corruption dans le domaine de l’enquête ;
- **La note moyenne** ainsi obtenue sera résumée suivant la logique détaillée dans le tableau ci-après :

Tableau 1: Signification de la note de perception de l’intensité de la corruption par intervalle

Ordre de grandeur	Entre (0 et 3) ou	Entre (3 et 6) ou	De (6 à 10) ou
Opinion matérielle exprimée	« Le secteur est peu corrompu » ou « Le niveau de corruption dans le secteur est tolérable »	Le secteur est moyennement corrompu	Le secteur est totalement corrompu

5. Cf. Talla Marius, Laurence Wete Soh, *Systematization of corruption in the forest and wildlife sector in Cameroon: failed effort to promote good governance ? Working paper N°2 December 2017 et 2015 : Amélioration de l’indice de l’intensité de la perception de la corruption dans le secteur des forêts et de la faune : leur ou leurre quant à l’amélioration de la gouvernance forestière au Cameroun ?*

L'état des lieux des pratiques de corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB peut être perçu à travers la note de perception et les enseignements des résultats de l'EPIC.

a. La note de perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB

En application de la formule ci-dessus décrite, la note de la perception de l'intensité de la cor-

ruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB est de 6,32/10.

Le tableau ci-dessous résume la note de perception obtenue pour chacune des catégories d'acteurs consultés dans le cadre de l'EPIC.

Tableau 2: Répartition de la note de perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles de la zone du PNB par catégorie d'acteurs

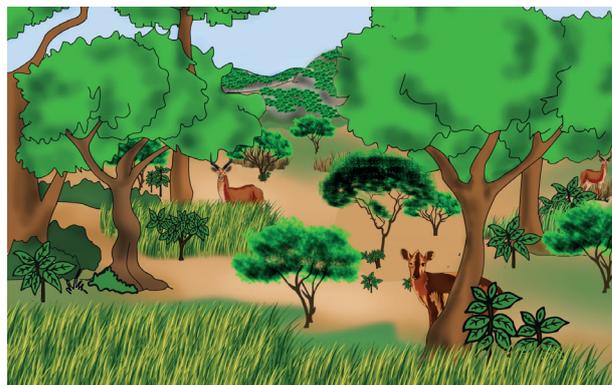
N°	Catégorie d'acteurs	Note	Appréciation
1	Communautés	5,81/10	Moyennement corrompu
2	Agents de l'Etat	5,29/10	Moyennement corrompu
3	ONG/OSC	5,68/10	Moyennement corrompu
4	Guides de chasse	8,50/10	Très corrompu

Cette note indique que les transactions foncières et sur les ressources naturelles dans la zone du PNB sont moyennement entachées de corruption.

b. Enseignements des résultats de l'EPIC

La note de perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et des ressources naturelles (forêts, faunes et mines) autour du PNB met en exergue cinq informations majeures:

- **La corruption est un phénomène réel qui touche l'essentiel des activités (y compris**



©FODER, 2023

les transactions) portant sur le foncier, l'exploitation des forêts, de la faune et des mines (industries extractives) dans le paysage écologique du PNB. En effet, tous les acteurs intervenant de manière directe ou indirecte dans l'un des secteurs ciblés (foncier, forêts et faune ou encore industries extractives) en quelque qualité que ce soit (agent de l'Etat, autorité traditionnelle, communauté, opérateur économique, PTF ou OSC/ONG) ont reconnu avoir fait face, avoir eu connaissance ou avoir témoigné des pratiques de corruption dans le cadre de leur activité.

- ***La corruption, bien qu'existante dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB, est un phénomène qui peut être résorbé si des dispositions et mesures appropriées sont adoptées pour l'endiguer.*** Ce constat laisse présager un réel espoir pour l'amélioration des conditions de vie des communautés de la zone et pour le succès des efforts de conservation dans la mesure où les études précédentes ont indiqué que la corruption constituait le « carburant » de l'illégalité et de l'utilisation non durable des ressources foncières, forestières, fauniques et minières du paysage écologique du PNB⁶.
- ***La note de perception de l'intensité de la corruption dans les transactions impliquant les ressources foncières et naturelles autour du PNB est en cohérence avec les notes de perception de l'intensité de la corruption dans les secteurs Forêts et Faune Mines et Industries Extractives, Agriculture, Elevage et Pêche :*** Ces notes sont respectivement de 6,25/10 (Forêts et Faune), de 6,17/10 (Mines et Industries Extractives) et de 5,69/10 (Agriculture, Elevage et Pêches).

Autrement, cette note rejoint celles déjà publiée par la CONAC lors de la mise à jour de la SNLCC dans le secteur forêts et environnement, dans le secteur mines et industries extractives ainsi que dans le secteur agriculture, élevage et pêche⁷.

- ***La corruption dans les transactions impliquant les ressources foncières et naturelles du paysage écologique du PNB se perçoit différemment selon la catégorie d'acteurs et selon le secteur d'activité.*** Ainsi, les acteurs institutionnels et les autorités traditionnelles qui sont des acteurs leaders (ceux qui détiennent le pouvoir et/ou l'autorité) ont tendance à considérer que la corruption est relativement faible (puisque'ils ne la subissent pas particulièrement ou alors à une faible intensité), les acteurs non institutionnels (également selon qu'ils sont amodiataires de ZIC, communautés, éleveurs, etc.) pensent que le phénomène s'y pose avec plus d'acuité. Les OSC et les ONG intervenant dans la zone ont elles aussi une perception de l'intensité du phénomène globalement élevé. Cela se justifie par le fait qu'elles reçoivent des plaintes ou témoignent de l'ampleur de la corruption lors de leur intervention auprès des communautés.
- ***La corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles dans la zone du PNB implique à peu près tous les acteurs :*** A l'exception des PTF, des OSC/ONG, l'ensemble des acteurs y compris celles qui en souffrent le plus sont parties prenantes de la pratique. Les victimes du phénomène pensent qu'elles ont plus à gagner en jouant le jeu du système de corruption institué par les acteurs négatifs qu'en s'y abstenant. Sur ce point, les conclusions

6. Lire Talla Marius, *évaluation des risques de corruption dans la gestion des ressources naturelles et des terres dans la Région du Nord Cameroun, Rapport Final, Septembre 2021. Voir également Wete Soh L., Abdou-Raman M., Bonné Guissata G. Contexte, acteurs et pratiques de corruption dans la gestion des terres et des ressources naturelles du Parc national de la Bénoué. FODER, Yaoundé 2022.*

7. Cf. CONAC, *Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption 2021-2026*, pp.104, 130 et 171.

8. Lire à ce sujet, Talla Marius, *évaluation des risques de corruption dans la gestion des ressources naturelles et des terres dans la Région du Nord Cameroun, Op. Cit.*

de l'EPIC confirment les informations similaires de l'étude sur l'évaluation des risques de corruption dans la gestion des ressources naturelles et des terres dans la Région du Nord Cameroun⁸.

- **La corruption a des conséquences financières et écologiques importantes pour l'Etat** : au-delà de limiter les possibilités de lever les fonds à l'Etat sous formes d'impôts et de taxes diverses (au moins de 100 millions de F CFA par an) la corruption a un impact écologique très important du fait de ses conséquences négatives sur le couvert végétal, la biodiversité faunique et floristique du PNB et des zones de conservations y attenantes ainsi que les fonctions et services écosystémiques procurés par le PNB. Or si le complexe du PNB était mieux conservé, il rapporterait bien plus à l'Etat sous forme d'impôts et autres taxes découlant du développement des activités touristiques et écotouristiques.
- **Les acteurs interrogés (y compris quelques agents de l'Etat dans certains cas) ne connaissent pas ou alors connaissent très peu les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la corruption.** Cette ignorance peut favoriser l'essor des pratiques de corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB. Cette information confirme d'ailleurs les conclusions du diagnostic réalisé dans le cadre de la formulation de la SNLCC dans le secteur forêts et environnement qui cite la « méconnaissance des procédures et de la législation » comme étant l'une des causes de la corruption dans ledit secteur⁹.
- **Les acteurs questionnés dans le cadre de l'EPIC ont globalement considéré que les efforts du Gouvernement pour endiguer le phénomène de corruption dans les transactions foncières et de ressources natu-**



©FODER, 2023

relles autour du PNB sont insuffisants. 82% d'entre eux ont estimé que ces efforts sont inefficaces ou peu efficaces. Seuls 7,5% des acteurs interrogés pensent que les efforts de lutte contre la corruption du Gouvernement sont efficaces et 0,75% pensent qu'ils sont très efficaces. Parmi les acteurs de l'administration (agents de l'Etat), interrogés seuls 16% pensent que l'action du Gouvernement en matière de lutte contre la corruption est efficace.

- **La tendance générale qui ressort de l'EPIC indique que la volonté des autorités à lutter contre la corruption est faible (38,75%).** Pour illustrer cette position, il a été indiqué que si cette volonté peut exister au niveau du sommet (le centre) elle n'est pas suffisamment relayée et partagée à tous les niveaux. Comme les acteurs détenteurs du pouvoir décisionnels (à différents niveaux des administrations) ne peuvent se déployer aussi régulièrement qu'il le faut sur le terrain, les textes n'y sont pas appliqués. De ce fait, les activités négatives s'installent et se nourrissent de la corruption. Du coup

9. Cf. CONAC, SNLCC précitée p. 129.

la volonté politique de lutter contre la corruption est « tuée dans l'œuf » à l'épreuve des faits.

- La volonté exprimée de lutter contre la corruption dans la zone est importante (de l'ordre de 90,25%) et observée chez toutes les catégories d'acteurs avec des niveaux d'engagements différents. Cela est perceptible au travers de ce que tous acteurs consultés à l'occasion de cette activité ont identifié des actions qu'ils pourraient personnellement mettre en œuvre pour contribuer à endiguer le phénomène. En dépit de la note relativement forte (au-dessus de la moyenne), cette information augure d'un espoir dans le succès du renforcement de la légalité dans les transactions impliquant les ressources foncières et naturelles à travers la lutte contre la corruption ;
- Les institutions de lutte contre la corruption (ILCC) sont peu connues des acteurs consultés dans le cadre de l'EPIC et une proportion importante des acteurs consultés ne savent ni à quelles ILCC elles peuvent dénoncer

les pratiques de corruption dont elles sont victimes, ni les modalités de saisine de ces ILCC. Le pourcentage de ces acteurs est très élevé au sein des communautés à qui les acteurs négatifs (c'est-à-dire les acteurs bénéficiant du système de corruption) ont fait croire que les pratiques illégales auxquelles ces communautés s'adonnent et qui sont tolérées moyennant le paiement des frais indus sont normales tant qu'elles sont approuvées par une personne investie de l'autorité de l'Etat.

Les obstacles à la dénonciation de la corruption sont nombreux. Les principaux sont constitués par (i) la peur des représailles, (ii) le manque de confiance dans la capacité des autorités à agir pour résoudre le problème posé ou encore (iii) le manque de preuves pour étayer les plaintes et les dénonciations de corruption. Les témoignages indiquent que les représailles à l'encontre des victimes et des dénonciateurs de la corruption peuvent se faire aussi bien à l'encontre des agents de l'Etat que des acteurs non institutionnels dont les OSC et les communautés.



©FODER, 2023

Pour résorber le phénomène de corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles de la zone du PNB, des actions concrètes doivent être menées de manière progressive et soutenue. Ces actions doivent aller dans le sens de :

- Réduire les opportunités de corruption dans la gouvernance du PNB et de sa zone périphérique ;
- Renforcer les capacités des acteurs du PNB et de sa zone périphérique en matière de lutte contre la corruption ;
- Réduire la vulnérabilité des acteurs du PNB œuvrant pour le respect de la légalité ;
- Valoriser les acteurs positifs du PNB et de sa zone périphérique ;
- Réduire l'impunité des acteurs négatifs dans la zone du PNB.

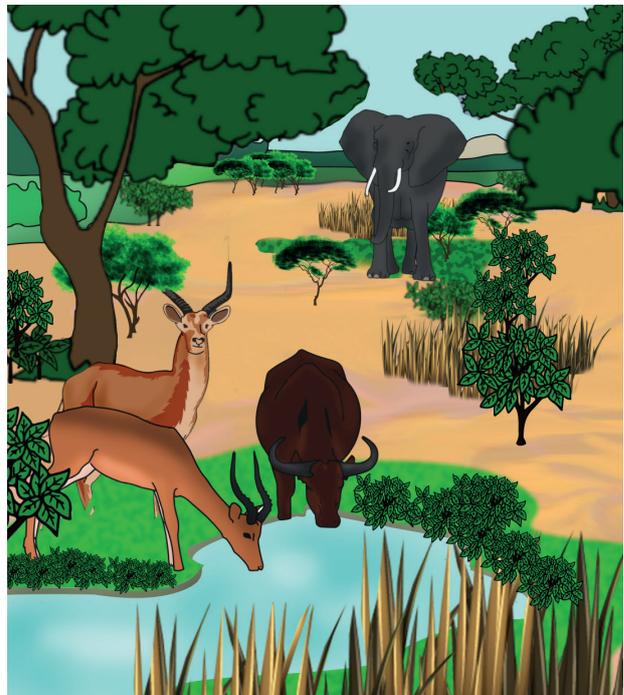
Pour y parvenir, l'action de plusieurs catégories

1. Aux acteurs institutionnels

Les acteurs institutionnels ciblés à ce niveau sont la CONAC, les sectoriels et les communes.

a. A la CONAC

- **Renforcer son implication dans les activités de lutte contre la corruption menée pour endiguer le fléau dans la zone du PNB :** Dans l'immédiat, cela pourrait se faire par la participation de la CONAC aux activités de



©FODER, 2023

d'acteurs qui de manière directe ou indirecte interviennent dans la gouvernance des ressources foncières et naturelles de la zone est nécessaire. Ces acteurs peuvent être classés en acteurs institutionnels et non institutionnels.

lutte contre la corruption implémentées par les acteurs locaux (campagnes de sensibilisation, ateliers de restitution des études sur la lutte contre la corruption et plus globalement sur la promotion de la légalité etc.).

- **Soutenir le dispositif de protection des dénonciateurs, des témoins et des victimes de la corruption** : Cela peut se faire par l'intégration des OSC intervenant dans la promotion de la légalité autour des ressources foncières et naturelles de la zone du PNB dans la Coalition nationale pour la lutte contre la corruption (CNLCC) animée par la CONAC.
- **Intégrer les activités de promotion de la légalité dans la gouvernance des ressources foncières et naturelles de la région du Nord parmi les activités du Plan d'actions régional de lutte contre la corruption** : cela pourrait se faire par la formulation d'un indicateur relatif au renforcement de la légalité dans le Plan d'actions régional de lutte contre la corruption développée par la CONAC et exécuté sous sa coordination par les Services déconcentrés de la région.
- **Contribuer au renforcement des capacités des OSC locales intervenant dans le renforcement de la légalité dans l'exploitation des ressources foncières et forestières de la région du Nord** : la CONAC devrait apporter son expertise à l'occasion des formations organisées pour outiller les OSC locales en matière de lutte contre la corruption.
- **Intégrer le dispositif d'alerte visant à prévenir la lutte contre la corruption** : l'EPIC a révélé que la corruption observée dans les ressources foncières et naturelles de la zone du PNB se nourrit de l'ignorance et de l'éloignement des institutions de lutte contre la corruption. Pour pallier à cette situation, il est prévu la mise en place d'un dispositif d'alerte visant à relayer les actes/risques de corruption en temps réels aux leaders du secteur. La CONAC doit intégrer ce dispositif pour être régulièrement informée de ces cas/risques de corruption.

b. Aux communes de la zone du PNB

Les communes en tant qu'administration la plus proche des communautés (y compris dans



la zone du PNB) joue un rôle important dans le développement des infrastructures locales. Ce faisant, elles doivent :

- **Veiller à la conformité des plans de développement local avec le plan d'aménagement du PNB** : Les communes de la zone du PNB doivent s'assurer que les plans communaux sont en conformité avec les autres politiques publiques implémentées dans la zone et en l'occurrence le Plan d'aménagement du PNB.
- **Participer à la lutte contre la corruption à travers la mise en œuvre de la SNLCC au niveau local** : Les acteurs questionnés dans le cadre de l'EIPC dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB ont indiqué subir les pressions des agents communaux. Pour réduire ces

pratiques qui ont une incidence sur la perception des communautés, les communes doivent développer et mettre en œuvre leurs plans locaux de lutte contre la corruption conformément aux prescriptions de la SNLCC.

c. Aux sectoriels

Les sectoriels ciblés à ce niveau sont constitués par le MINFOF, le MINMIDT, le MINDCAF, le MINADER, le MINEPIA, le MINAT, le MINJUSTICE et le MINDEF. Il est globalement attendu de ces sectoriels de :

- **Renforcer la coordination en matière d'utilisation des terres et des ressources naturelles autour du PNB** : l'EIPC dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB a indiqué que les cloisonnements entre les différentes administrations compétentes sur les thématiques de gestion des terres et des ressources naturelles de la zone constituent une importante opportunité de corruption. L'amélioration de la collaboration entre ces administrations lors de leurs interventions autour et dans le PNB contribuerait à lutter contre la corruption dans ce secteur. Cette collaboration pourrait prendre la forme d'une consultation préalable des services compétents du MINFOF avant toute activité dans le PNB et sa zone de conservation.
- **Participer à la mise en œuvre de la FdR de lutte contre la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles de la zone du PNB** : les sectoriels doivent jouer un rôle dans la mise en œuvre de la FdR de lutte contre la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB dans la mesure où selon la SNLCC « *les administrations sont les premiers responsables de la mise en œuvre des stratégies sectorielles de lutte contre la corruption* ». La FdR s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de ces stratégies, elles doivent s'y impli-

quer. Plus concrètement, elles (les administrations sectorielles) devraient faciliter la campagne de sensibilisation sur les conséquences négatives de la corruption qui va être menée par le FODER en liaison avec la CONAC dans la région du Nord.

3. Aux acteurs non institutionnels

a. Aux Organisations associatives

Les organisations associatives concernées sont les OSC locales et les ONG internationales.

b. Aux OSC locales

En vue de contribuer efficacement renforcement de la légalité dans les ressources foncières et naturelles de la zone du PNB par la lutte contre la corruption, les OSC locales doivent :

- **Renforcer leurs compétences en matière de lutte contre la corruption** : Les OSC locales qui interviennent dans l'accompagnement des communautés et dans la protection des ressources naturelles de la zone du PNB ont admis que la corruption figure au rang des problèmes auxquels elles font face dans la mise en œuvre de leurs activités. Cependant, elles ne disposent pas des compétences appropriées pour traiter cette problématique spécifique. Il est donc nécessaire qu'elles s'outillent sur les thématiques en lien avec la lutte contre la corruption comme (i) l'identification des pratiques de corruption ; (ii) le traitement judiciaire et politique des cas de corruption ; (iii) la protection des dénonciateurs et des victimes de la corruption ; (iv) le réseautage comme approche de lutte contre la corruption, etc.
- **Renforcer leurs compétences en matière de mobilisation des ressources naturelles** : l'EPIC a également mis en exergue la difficulté qu'éprouvent les OSC à mobiliser les ressources nécessaires au financement de

leurs activités. De ce fait, elles devraient suivre une formation en vue d'améliorer leur capacité à mobiliser les ressources pour mettre en œuvre les initiatives anticorruptions dans la zone du PNB.

- **Intégrer la CNLCC de la CONAC** : L'intégration de la CNLCC de la CONAC reste le moyen approprié pour les OSC locales intervenant dans la promotion de la légalité autour du PNB de se protéger des représailles. En effet, œuvrant sous le couvert de la CONAC et du fait de leur reconnaissance formelle par cette institution, elles bénéficieraient de facto de sa protection. D'où l'intérêt de remplir les conditions requises par la CONAC pour intégrer la CNLCC.
- **Soutenir la mise en œuvre de la FdR de lutte contre la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles de la zone du PNB** : Le FODER devrait mobiliser les acteurs ciblés par la FdR et faciliter la mise en œuvre des activités qui y sont identifiées. De même, FODER en collaboration avec d'autres OSC locales (ayant intégré la CNLCC) devra mobiliser et former/sensibiliser les communautés (riveraines du PNB) sur la légalité.

c. Aux ONG internationales

La catégorie d'acteurs ciblée à ce niveau est constituée par les ONG engagées dans la conservation de la biodiversité y compris celles investies dans la recherche. Ces ONG doivent :

- **Participer à la mise en œuvre de la FdR de lutte contre la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles de la zone du PNB** : WCS doit participer à la mise en œuvre de plusieurs plaidoyers définis dans la FdR. Aux côtés des co-exécutants du projet EcoNorCam (FODER en l'occurrence), l'organisation doit pleinement contribuer à la mise en œuvre de ces plaidoyers.

- **Organiser un atelier de formation des éco-gardes du PNB sur l'éthique** : cette formation est une demande formelle du MINFOF exprimée par le représentant du Délégué régional lors de l'atelier de restitution du rapport final de l'EPIC sur les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour et dans le PNB. Cette sollicitation a été formulée à l'endroit de WCS (EcoNorCam).
- **Collaborer avec le Groupement des guides de chasse du Cameroun (GGCC) dans la lutte contre la corruption observée lors des procédures anti-braconnage** : cette recommandation est orientée vers les organisations qui disposent d'une compétence en matière d'appui à l'application des aspects judiciaires de la législation sur la faune sauvage. Ces organisations doivent collaborer avec le GGCC pour renforcer l'application des aspects judiciaires de la législation faunique dans les ZIC périphériques au PNB.



©FODER, 2023

3. Aux partenaires de la coopération bilatérale

Au-delà de la mise à disposition des financements requis, les PTF soutenant intervenant dans la conservation au Cameroun et plus particulièrement dans la zone du PNB doivent également contribuer à l'atteinte des objectifs des projets qu'ils appuient. Dans le cas du renforcement de la légalité dans l'exploitation des ressources foncières et naturelles autour du PNB, ils doivent :

- **Intégrer le dispositif d'alerte mis en place pour prévenir les pratiques de corruption :** dans le cadre de la mise en œuvre de la FdR de lutte contre la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles du PNB, un dispositif d'alerte composé des acteurs d'influence va être mis en œuvre. Le but de ce dispositif est de relayer les informations sur les pratiques de corruption auprès du pouvoir central afin de les faire intervenir pour arrêter la pratique documentée ou alors pour sanctionner les agents publics responsables de ces actes. L'Union européenne devrait intégrer ce dispositif.
- **Relayer les plaidoyers visant à lutter contre la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles dans la zone du PNB :** les partenaires de la coopération bilatérale devraient relayer les plaidoyers portés par les OSC locales et les organisations engagées dans la lutte contre la corruption et plus globalement dans le cadre de la lutte contre l'illégalité autour du PNB.
- **Participer aux activités d'incitation menées pour récompenser les acteurs positifs de la zone du PNB :** le succès de la lutte contre la corruption comporte également des activités d'incitation destinées à valoriser les acteurs positifs. Les partenaires de la coopération bilatérale devraient participer à ces activités pour donner une plus grande visibilité/reconnaissance aux acteurs positifs de la zone du PNB.



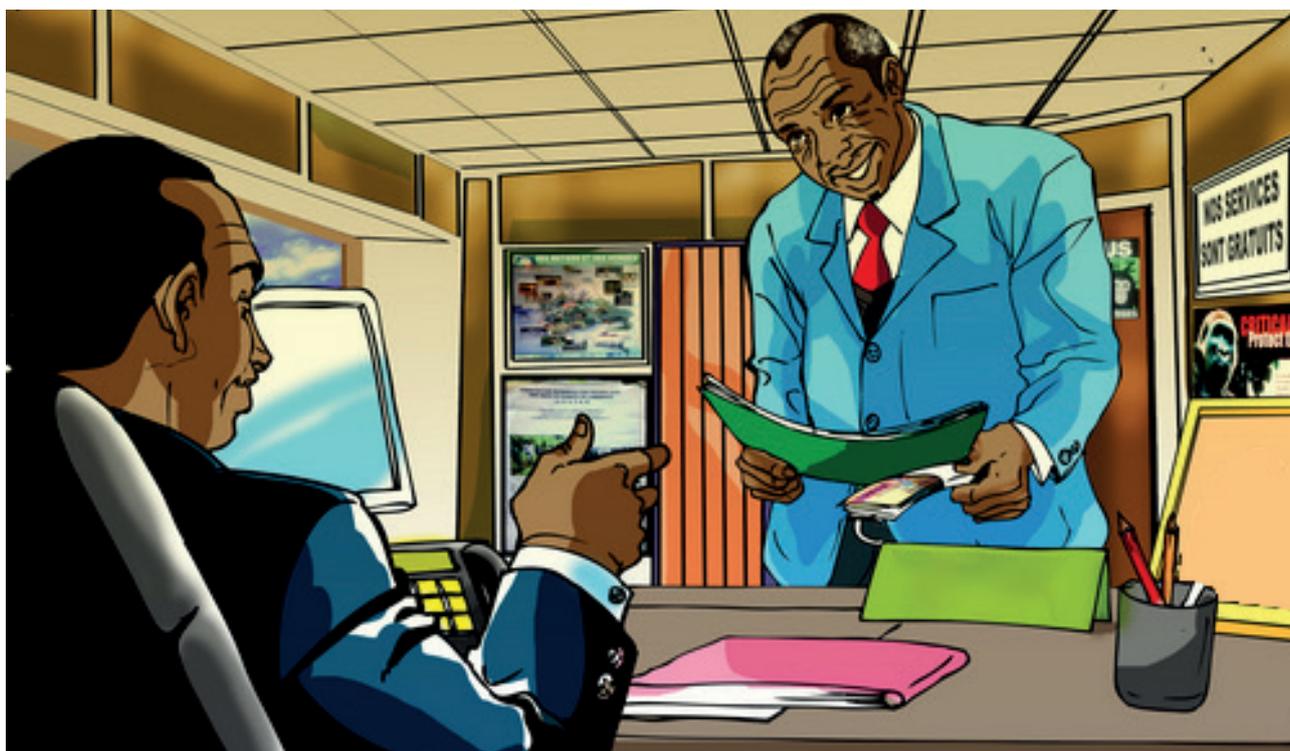
©FODER, 2023

En définitive, la note de perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB (6,32/10) indique que le phénomène y est une réalité.

Au regard de cette note et aux explications données par les personnes consultées dans le cadre de l'EPIC, l'on sait que la corruption a des conséquences importantes sur la promotion de la légalité dans la gestion des ressources foncières et naturelles de la zone dans laquelle les pouvoirs publics se sont engagés. En effet, les pratiques illégales et non durables telles que le Pâturage dans les zones interdites, l'orpaillage clandestin, la pêche et la pratique de l'agriculture dans les zones interdites, le braconnage, l'exploitation illégale des produits forestiers, etc. y sont favorisées par la corruption. Toutes ces

pratiques ont un impact écologique et financier important pour l'Etat dans la mesure où elle détruit les paysages de la zone et prive l'Etat des opportunités de mobilisation des revenus nécessaires au financement des efforts de conservation et de développement de la zone.

Toutefois, en dépit de l'importance de cette note de perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du PNB, la situation peut être améliorée si des mesures correctives sont implémentées avec le concours de l'ensemble des parties prenantes de la zone à savoir les communautés, les sectoriels, les communes, les organisations locales et internationales, les PTF (en l'occurrence les partenaires de la coopération bilatérale), les autorités traditionnelles voire les médias.



©FODER, 2023

Aoudou Doua Sylvain, Narké Jean Cyrille, Etude sur les enjeux de gouvernance des ressources naturelles dans et autour du Parc National de la Bénoué, Rapport Final, Novembre 2022.

CONAC, Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption 2021-2026, Mars 2021.

Décret No 95/466/PM du 20 Juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune.

Loi 94-01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et des pêches.

Loi N°2016/017 du 14 décembre 2016 portant Code Minier du Cameroun.

MINEPAT, Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 Pour la transformation structurelle et le développement inclusif, SND 30, Janvier 2020.

Ordonnance N° 74-01 fixant le régime foncier au Cameroun.

Siroma, J., Impact des activités humaines sur les aires protégées de la province du Nord : Cas des corridors dans le complexe du parc national de la Bénoué, CRESA FORET-BOIS. Yaoundé, 2007.

Talla Marius, Evaluation de la perception de l'intensité de la corruption dans les transactions foncières et sur les ressources naturelles autour du Parc National de la Bénoué, Rapport Final, mars 2023.

Talla Marius, Evaluation des risques de corruption dans la gestion des ressources naturelles et des terres dans la Région du Nord Cameroun, Rapport Final, Septembre 2021.

Talla Marius, Laurence Wete Soh, Amélioration de l'indice de l'intensité de la perception de la corruption dans le secteur des forêts et de la faune : leur ou leurre quant à l'amélioration de la gouvernance forestière au Cameroun ?

Talla Marius, Laurence Wete Soh, Systematization of corruption in the forest and wildlife sector in Cameroon: failed effort to promote good governance ? Working paper N°2 December 2017 et 2015.

Wete Soh L., Abdou-Raman M., Bonné Guissata G. Contexte, acteurs et pratiques de corruption dans la gestion des terres et des ressources naturelles du Parc national de la Bénoué. FODER, Yaoundé 2022.



Ce projet est financé par l'Union européenne





Tél. : 00 237 222 005 248
BP : 11417 Yaoundé, Cameroon
E-mail: forest4dev@gmail.com
www.forest4dev.org

